

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00176
Numéro SIREN : 399 774 439
Nom ou dénomination : BAC AUDIT CONSEIL NANTES

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2022 sous le numéro de dépôt 6488

BAC AUDIT CONSEIL NANTES
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 euros
Siège social : 4, rue de la Galissonnière, 44000 NANTES
399 774 439 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 24 février,
A 17 heures,

Les associés de la société BAC AUDIT CONSEIL NANTES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 4, rue de la Galissonnière 44000 NANTES, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Eric BOURON, titulaire de 51 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- La société LESAJE, représentée aux présentes par sa cogérante, Madame Alexandra BRASSET-SABIN, titulaire de 952 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 1 003 actions sur les 1 003 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexandra BRASSET-SABIN, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Stéphane LEGENDRE, en qualité de futur Directeur Général de la Société est présent.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement de M. Eric BOURON, démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Eric BOURON de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Stéphane LEGENDRE,
Né à LUCON (85), le 29 janvier 1974,
De nationalité française,
Demeurant 1, route de la Gibais les Faroulais, 35410 DOMLOUP

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Stéphane LEGENDRE disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Stéphane LEGENDRE aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les associés.

Le présent procès-verbal a été signé électroniquement via la plateforme YOUSIGN, selon un procédé répondant aux spécifications des articles 1366 et 1367 du code civil et lui conférant la même force probante que l'écrit sur support papier.

Madame Alexandra BRASSET-SABIN :

Monsieur Eric BOURON :

« Bon pour démission des fonctions de
Directeur Général »

Pour la société LESAJE,
Madame Alexandra BRASSET-SABIN :

Monsieur Stéphane LEGENDRE,
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »